

Procédure pour inscription au PPCK 2026-2027

La date d'ouverture de saisie de licence est le 06 juillet 2026. Toute demande saisie avant est obsolète, il faut recommencer.

1. **ETAPE n°1 : carte fftt**

Se connecter à **carte fftt** <https://carte.fft.com/> et chercher le club **PPC Kerhuonnais**.

Après avoir cliqué sur **demande d'inscription/réinscription**, vous arrivez sur un formulaire (cadre bleu) où l'on vous demande d'indiquer votre numéro de licence (si déjà licencié) **OU** nom/prénom/date de naissance (de préférence indiquer son numéro de licence si vous en avez une, ce qui évitera les erreurs de saisies)

Dans le cadre rouge vous devez indiquer votre nationalité, votre email et le type de licence (vous devez **choisir compétition ou loisir**, la licence découverte ne vous concerne pas).

Le message suivant s'affiche indiquant que vous avez reçu un code à 6 chiffres (voir les spams)

Validation de votre email

Un code de validation à 6 chiffres vous a été envoyé par email.

Veuillez le saisir ci-dessous pour confirmer votre identité.

Vérifier

Annuler

Vous arrivez ensuite sur le formulaire de demande de licence

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RÉINSCRIPTION

Informations santé

i Certification médicale

Pour pratiquer dans un club de la FFTT, vous devez être en règle avec la certification médicale ("article 8 - Délivrance de la 1re licence et renouvellement du certificat médical" des règlements de la FFTT). Si un certificat médical vous est demandé, vous devez l'avoir en votre possession et l'avoir numérisé pour le déposer ci-dessous. Il doit être daté de moins d'un an. Dans le cas du remplissage de l'auto questionnaire, vous pouvez continuer.

i Parcours de Prévention Santé (PPS)

Le PPS remplace désormais l'auto-questionnaire pour les majeurs. Vous devez avoir pris connaissance du contenu du module de prévention santé.

FOURNIR UN CERTIFICAT MÉDICAL

OU

VALIDER MON PPS

Licence

Type de pratique souhaité *

Compétition

Club *

PPC KERHUONNAIS

⚠ Je change d'avis

➡ RETOUR À LA CARTE

Pour certaines catégories, il faut fournir un certificat médical. Pour les jeunes, c'est un auto-questionnaire santé à remplir en ligne.

Pour les 18-64 ans il faut faire le PPS (ou certificat si vous le souhaitez)

QUI EST CONCERNÉ ET À PARTIR DE QUAND ?

À COMPTER
DE LA SAISON
2026/2027

PUBLIC CONCERNÉ	DÉMARCHE À RÉALISER	LICENCES CONCERNÉES
 - de 18 ans	• Questionnaire de santé mineur • Attestation parentale si toutes les réponses sont négatives • Certificat médical uniquement si le questionnaire le nécessite	 Dirigeant  Compétition  Loisir  Liberté
 18 à 64 ans	• PPS en ligne chaque année	 Dirigeant  Compétition  Loisir  Liberté
 65 ans et +	• Certificat médical obligatoire à l'entrée dans chaque catégorie vétéran (v65, v70, v75, v80, v85, v90) • PPS en ligne les autres années	 Dirigeant  Compétition  Loisir  Liberté

Dans tous les cas de figure, le présentation d'un certificat médical en cours de validité peut remplacer le PPS ou le questionnaire de santé.

La suite concerne celles et ceux qui doivent faire le PPS, pour les autres une fois l'auto-questionnaire santé fait ou le certificat médical déposé, la partie administrative est terminée (il vous restera l'étape 4 pour le règlement)

Pour cela, cliquer sur valider mon PPS, puis **PASSER MON PPS SUR SPID**.

A la fin du PPS vous aurez un numéro qu'il faudra saisir, puis cliquer sur vérifier, ce qui terminera la procédure (donc **NE PAS FERMER CETTE PAGE**)

Parcours de Prévention Santé (PPS)

Le PPS remplace désormais l'auto-questionnaire pour les majeurs. Vous devez avoir pris connaissance du contenu du module de prévention santé.

FOURNIR UN CERTIFICAT MÉDICAL

OU

VALIDER MON PPS

 PASSER MON PPS SUR SPID

NUMÉRO DE PPS (EX: N2IPOSXVRVMX)

VÉRIFIER

2. **ETAPE n°2 : création de votre espace licencié**

Vous arrivez sur **votre espace licence** : <https://malicence.fftt.com/login/>. Plusieurs cas se présentent

- a) Vous avez déjà activé votre espace l'année dernière et vous connaissez votre identifiant, mais vous ne souvenez plus de votre mot de passe, cliquer sur « *mot de passe oublié* »
- b) Vous avez une licence fftt l'année dernière mais n'avez jamais activé votre compte, cliquer sur « *identifiant oublié ou activer votre compte* »
- c) Vous n'aviez pas de licence l'année dernière (nouveau licencié), cliquer sur « *créer un compte* »

Ensuite vous allez recevoir un **mail de FFTT** où il faudra cliquer sur **activer mon compte** (attention, ce mail peut arriver dans vos spams et par sécurité dans certaines boîtes mails les liens sont inactifs dont il faudra déplacer le mail dans la boîte de réception).

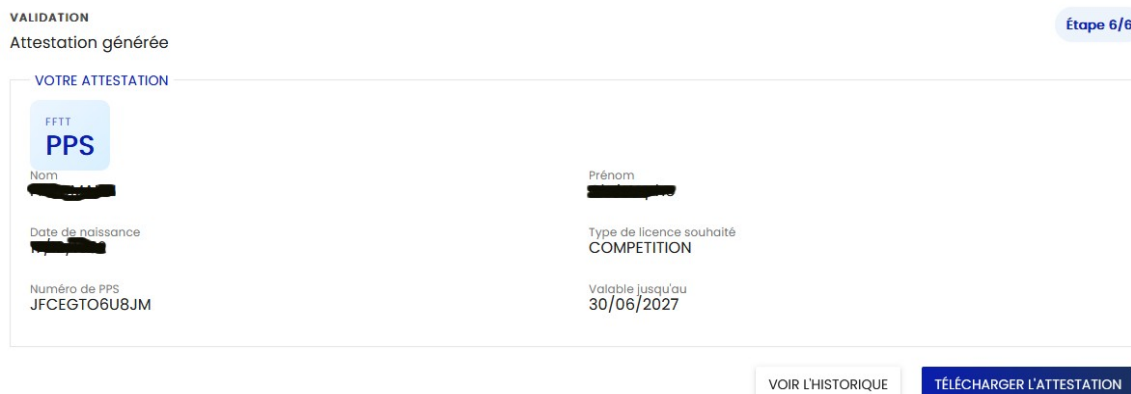


Il vous sera demandé de choisir un identifiant et un mot de passe pour votre espace licencié

3. **ETAPE n°3 : PPS à partir de l'espace licencié**

Dans l'espace licencié que vous venez d'activer, si vous êtes concerné, faites votre **Parcours Personnalisé de Santé (PPS)**, **sans lequel vous ne pourrez pas jouer**, en sélectionnant dans la colonne de gauche **PPS**, puis **Mon PPS**, puis **LANCER MON PPS**

- Pour l'étape 1/6, vous devez indiquer le **type de licence** (plusieurs choix mais vous ne devez choisir que **loisir ou compétition**)
- Pour les étapes 2/6 à 5/6, vous devez visionner 4 vidéos (environ 7 minutes au total)
- A l'étape 6/6, vous obtenez votre numéro PPS



Ensuite **il faut reporter votre numéro de PPS dans le formulaire de la fin de l'étape 1**

i Certification médicale

Pour pratiquer dans un club de la FFTT, vous devez être en règle avec la certification médicale ("article 8 - Délivrance de la 1^{re} licence et renouvellement du certificat médical" des règlements de la FFTT). Si un certificat médical vous est demandé, vous devez l'avoir en votre possession et l'avoir numérisé pour le déposer ci-dessous. Il doit être daté de moins d'un an. Dans le cas du remplissage de l'auto questionnaire, vous pouvez continuer.

i Parcours de Prévention Santé (PPS)

Le PPS remplace désormais l'auto-questionnaire pour les majeurs. Vous devez avoir pris connaissance du contenu du module de prévention santé.

FOURNIR UN CERTIFICAT MÉDICAL

OU

VALIDER MON PPS

 PASSER MON PPS SUR SPID

JFCEGT06U8JM



Votre Parcours de Prévention Santé (PPS) a été validé avec succès pour cette saison. (N° JFCEGT06U8JM)

En bas de la page, il ne vous reste plus qu'à cliquer sur « assurance » et « règlement général sur la protection des données » et enfin **envoyer ma demande**, ce qui achève la partie administrative.

4. **ETAPE n°4 : Paiement de votre adhésion au club PPCK.**

Les moyens de paiement restent les mêmes Hello Asso via le site du club

<https://ppck.asso.fr/ppck/payer-en-ligne/> (à privilégier), CB directement au club, chèque, liquide, chèque vacances, etc.

Bien choisir la catégorie qui vous correspond.

A noter que pour les joueurs en compétition, le tarif comprend déjà le maillot du club (pour les joueurs loisirs, vous avez la possibilité de rajouter le maillot du club à 15 euros).